



Compte-rendu de la CAP Secrétaires d'administration et de contrôle du Développement durable

20 février 2013

La CAP est présidée par Brigitte Thorin, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires.

Déclaration des élu-es CFDT

Les profonds bouleversements de ces dernières années ont eu pour conséquences des suppressions d'emplois qui nuisent à la qualité du service public et dégradent l'exercice de nos missions. Les réorganisations successives génèrent une perte de repères et beaucoup de souffrance au travail.

Cette CAP va consacrer beaucoup de temps à l'examen des mobilités. Elles constituent, pour les agents, un temps fort de choix professionnels et personnels. Souvent, la première affectation est imposée sur le seul critère de la vacance de poste, au détriment des qualifications ou domaines de compétences ; c'est pourquoi la CFDT dénonce les trop nombreux avis défavorables des services d'origine, motivés par « une ancienneté insuffisante » et une absence de candidatures de remplacement. A quand une véritable gestion des compétences, qui permette l'adéquation entre les aspirations des agents et les besoins des services ? En DDI, la « couleur de la chaise » reste le principal critère d'affectation, au détriment de l'agent voire du service lui-même ! Il est temps d'apporter de la fluidité et de la souplesse dans la gestion des mobilités, que ce soit au sein d'un service ou, plus largement, entre les différents versants de la Fonction publique ; les directeurs de DDI ont eux-mêmes réclamé la fin du « 1 pour 1 ».

Les réorganisations successives ont entraîné des allongements de déplacements pour les agents, contraires à tout développement durable ; les conséquences sur les familles sont parfois dramatiques, occasionnant un mal-être au travail, voire des arrêts de maladie, qui impactent autant l'activité des services que les personnels concernés. La CFDT demande à l'administration davantage d'humanité dans la gestion des personnels !

Dans le cadre des chantiers de réforme statutaire, ouverts par la nouvelle ministre de la Fonction publique, la CFDT revendique des mesures d'ampleur sur les grilles indiciaires, afin de rétablir de réelles perspectives de carrière pour tous ; elle s'oppose à une politique salariale qui s'individualise à outrance et revendique des mesures sur l'harmonisation et la transparence des régimes indemnitaires. C'est pourquoi nous attendons avec impatience un nouveau dispositif qui remplacera la PFR et ses injustices !

Les élu-es CFDT s'étonnent du faible nombre de recours à l'ordre du jour de cette séance, tant sur la PFR que sur l'entretien professionnel ; pourtant, de nombreux agents nous ont transmis leur dossier. Combien le bureau de gestion a-t-il enregistré de demandes sur l'année 2012, et quand seront-elles traitées ?

Réponses de la présidente

Elle indique que la valorisation du point d'indice relève de la Fonction publique, de même que la Modernisation de l'Action publique.

Le recrutement sera facilité par le triplement de la clause de sauvegarde (voir en annexe).

Les décisions prises en CAP du 19 décembre 2012 sur les recours PFR ont été transmises aux services depuis quelques jours seulement ; elles doivent être notifiées aux agents. Une vingtaine de recours sur la PFR 2012 sont arrivés et seront traités lors d'une prochaine CAP.

Dans les régions en sureffectif, les postes sont classés « réservés RZGE », ce qui signifie que seules les mobilités internes à la zone de gouvernance des effectifs sont autorisées ; le RZGE peut toutefois décider d'accueillir un agent venant de l'extérieur de la zone.

Les réformes annoncées sur l'ADS et l'ATESAT seront accompagnées par des dispositifs de reconversion.

Mutations des SACDD de classe exceptionnelle sur la liste de 2^e niveau

Prise de poste au 1^{er} mai 2013, sauf indication contraire.

Nom	service d'origine	service d'accueil	observations
CASTAGNEYROL Jean-Pierre	SG	CVRH Aix	au 01/07/2013
GAUTHIER Stéphanie	DREAL PACA	CVRH Aix	
COUPEAU Alderic	DDTM 14	DDTM 14	
ETIENNE Catherine	DREAL Franche-Comté	DIR Est	
LEPLEY Agnès	DDTM 56	DDT 27	
CERVERA Dominique	DREAL Midi-Pyrénées	DDT 31	
SARRAZAC Christine	DIR Sud-Ouest	DIR Sud-Ouest	
HERVAUD Thierry	DREAL Aquitaine	DREAL Aquitaine	
JUAN Thierry	DDTM 33	DDTM 33	
BOUSSEAU Céline	DDCS 44	DREAL Pays-de Loire	
CARRE Aude	DDTM 44	SG/DRH/PSPP2	
LAVILLAINE Aude	DDT 45	DDT 45	
PASQUIER Premkumar	DREAL Champagne-Ardennes	DREAL Champagne-Ardennes	au 11/03/2013
COLLOT Bernard	DREAL Champagne-Ardennes	DDT 51	
VOITURON Marc	DDT 51	DDT 51	reste IPCSR
BULLETT Geneviève	Dir Est	Dir Est	
LEJEUNE Monique	DDT 57	DREAL Lorraine	
DUPONT Joël	DRIEA	DDT 61	
PRUVOST Maryvonne	DDTM 62	DDTM 62	
PERRIN-BREUIL Nathalie	DREAL Auvergne	DDT 63	
PATAUD Irène	DDT 67	DDT 67	
BONELLI Barbara	DREAL Rhône-Alpes	DDT 69	
MOUTTET Laurence	DREAL Rhône-Alpes	DREAL Rhône-Alpes	
PETITJEAN Sophie	DDT 71	DIR Centre-Est	
DELON Patricia	DDT 71	DDT 71	
DANGLADES Marie-Hélène	DRIHL	CVRH Paris	
MEGHARBI Mounia	DRIEA	CVRH Paris	au 01/03/2013
BOULNOIS Christine	SG	CVRH Paris	
HANON-MANSUY Corinne	DRIEA	DRIHL	
SIMON Françoise	DRIEA	DRIEA/CSR	
MATA Olivia	DRIEE	DRIEA	
AUBOIN Christele	DDTM 76	DDTM 76/SH	
BOISBOURDIN Sylvia	DDTM 13	DDTM 83	
HEGRON Marie-Christine	DDTM 85	DDTM 85/SUA	
TRANCHANT Jean-Philippe	DDT 86	DREAL Poitou-Charentes	reste IPCSR
RASPAUT Céline	DDT 45	DDT 89	
VINCENT Marc	SG	SG/PMF AD1	
GUERIN LE BRUSQUE Pascale	DGALN	SG	
RENAULT-TAMALOUT Simone	DSCR	DGALN	
LEPOIVRE Virginie	SG	DGALN	
CULIANEZ Hubert	DRIHL	DRIHL UT 94	
PALUD Myriam	CETE Normandie-Centre	DEAL Réunion	
BAGUET Laurent	DDTM 62	DEAL Mayotte	

Mutations des SACDD de classe normale et supérieure sur la liste de 1^{er} niveau

Prise de poste au 1^{er} mai 2013, sauf indication contraire.

Nom	service d'origine	service d'accueil	observations
PAWLOWSKI Alban	DREAL Rhône-Alpes	DDT 03	de CTT à AG
VASTEL Christelle	DREAL PACA	DDTM 13	
CARALP Sébastien	DIR Méditerranée	DDTM 13	
TOUSSAINT Valérie	DRIEA	DREAL PACA	
FRIER MANON Camille	DREAL Languedoc Roussillon	DREAL PACA	

Mutations des SA de classe normale et supérieure sur la liste de 1^{er} niveau (suite)

GAUTIER Nicole.....	DDT 27	DREAL BN.....	18/03/2013
INGELAERE Philippe.....	DREAL Corse	DIRM Méditerranée	
BARTOLI Angèle	DDTM 2B	DDTM 2B	
MAGNAUX David.....	DDTM 06	DREAL Bourgogne	
THOUR Salim.....	DREAL Bourgogne	DREAL Bourgogne	
GAUTHIER Patricia.....	DDCSPP 68	DDT 25	
BERARD Dominique	DDT 07	DDT 26	
GARCIA Gaëlle.....	DREAL PACA	DREAL Rhône-Alpes	
BERNARD Michel.....	DEAL Martinique.....	DDTM 30	
COLLE Yves	DIR Massif Central	DDTM 30	
GIL Gaëlle	DREAL PACA	DREAL Languedoc Roussillon	
TISSIER Muriel	DRIEA.....	DREAL Aquitaine	
DAMESTOY Dominique.....	DREAL Aquitaine	DREAL Aquitaine	
BERGER Chantal	DDCS 42	DDT 42	
MILLOUR Isabelle	DDTM 35	DDTM 44	
LEMETEYER Christophe.....	DIR Centre Est	DREAL Pays de Loire	
DEVOT Franck.....	DREAL Poitou Charentes	CVRH Nantes	
CHENU Marthe	DDT 45	DDT 45	
GOGLIA Laurence	DDT 51	DDT 51	
MEGUELLATI Sonia	DIR Nord	DIR Est	
COPPÉE Odile.....	DDT 57	DREAL Lorraine.....	01/03/2013
DUFFULER Corinne	DREAL Nord Pas de Calais.....	DDTM 59	
GUYOMARCH Sophie.....	DDT 60	DDTM 62	
JADEM Nathalie	DREAL Nord Pas de Calais.....	DREAL Nord Pas de Calais	
MORASZ Patrice.....	DREAL Centre	DREAL Nord Pas de Calais.....	01/07/2013
BOCQUILLON Laurent	DREAL Nord Pas de Calais.....	DIR Nord	01/05/2013
LAIMOUCHE Hamed.....	DREAL Picardie.....	DIR Nord	01/03/2013
FRUIT Maryse.....	DREAL Picardie.....	VNF Nord-Pas de Calais	01/07/2013
MOREAU Laurence.....	congé parental	DDT 60	
DELLEBARRE Catherine.....	réintégration	DDTM 62	01/06/2013
HEKLINGER Sylvie	DDTM 62	DDTM 62	
BLANDIN Adeline.....	DDTM 62	DDTM 62	
ANDRE Carole.....	DGALN.....	DDT 67.....	01/03/2013
BOSCHER Anne-Claire	DDT 67	DDT 68	
EPINAT Hélène	DRIEE.....	DDT 69.....	01/07/2013
MICHEL Jérôme	DREAL Rhône-Alpes.....	DDT 69	
EXPERTON Robert	DDT 43	DREAL Rhône-Alpes	
DARMEDRU Flora.....	DREAL Rhône-Alpes.....	DREAL Rhône-Alpes	de CTT à AG
MARCHETTI Claude	DREAL Rhône-Alpes.....	DREAL Rhône-Alpes	
BARSOZZI Richard.....	DRIEA.....	DREAL Rhône-Alpes	01/07/2013
REISCH Emmanuelle	DDTM 13	DIR Centre Est	
ABDILLA Marie-Pierre.....	DIR Centre Est	DIR Centre Est	
SEKKAI Atman.....	DDT 69	VNF Rhône-Saône	
PETIT Dominique.....	DDT 01	CVRH Mâcon	
TILLE Rémi.....	DDT 74	DDT 74.....	01/07/2013
SAINTE-CATHERINE Michel	DRIEA.....	CVRH Paris	01/07/2013
JACQUET Sylvie	DRIHL.....	DRIHL	
COPPRY Jean-Louis.....	DDT 95	DRIHL	
MARTEL-FEDDI Karine	SG	DRIHL	
CALABUIG Marie-Elise	DGITM	SETRA	
DANIEL Sophie	SG	DDT 78	
HANRIO William.....	DRIEA.....	DDT 78	
MEGUEOK-DANCHI Rachelle.....	DDT 27	DRIEA	01/07/2013
GUIN Pascal	DREAL Picardie.....	DDTM 80	
DESHERIES Martine	DDT 91	DREAL Poitou Charentes	
ROUSSEAU Cécile	DDT 87	DREAL Limousin	

Mutations des SA de classe normale et supérieure sur la liste de 1^{er} niveau (suite)

SAINT CLAIR Marylène.....	DDT 87	DIR Centre Ouest.....	01/07/2013
GERARD Hélène.....	DREAL Rhône-Alpes.....	Cabinet	
MELT David	DRIEA.....	SG	
PERRIN Henri-Pierre	réintégration	SG.....	15/04/2013
LE BRETON Patricia.....	SG.....	DGITM	
LAWSON BOEMIGAN Bénédicte	DRIEA.....	CPII	
DURAIN Gérald.....	DDCS 44	DRIHL	
BAYLE Fabrice	DRIHL.....	DRIHL	
DIOUF Lila.....	DRIHL.....	DRIEA	
PATCHAI Marie-Tania.....	DEAL Mayotte	DEAL Martinique	

Détachements entrants d'autres corps du ministère

Nom	corps d'origine.....	service d'origine.....	service d'accueil
LAVILLAINE Aude	IPCSR	DDT 45	DDT 45
MOREAU Laurence	ASS	congé parental	DDCS 60
ROUSSEAU Cécile	IPCSR	DDT 87	DREAL Limousin
SEKKAI Atman	IPCSR	DDT 69	DDT 69
TILLE Rémi.....	IPCSR	DDT 74	DDT 74

Détachements entrants d'autres ministères

Nom	corps d'origine.....	service d'origine.....	service d'accueil
BITAUX Didier	SA CE	ministère de l'Intérieur	DGALN
BONA Stéphanie	SA CN	Intérieur.....	DDT 91
GARDIEN Isabelle	SA CS	Défense	DIRM MEMN
LEYRIT Caroline.....	conseillère pénitentiaire ..	SPIP Bouches du Rhône	DDCS 33
MIELLE Corinne	rédacteur territorial.....	Conseil Général 21.....	DDT 21
MILLOT Marie-Laure	SA CN	Préfecture 10.....	DDT 10

PNA entrantes

Nom	corps et grade	service d'origine.....	service d'accueil
GADY Céline	SA CN	DDCSPP 19.....	DIR Centre Ouest
GUERIN Viviane	SA CN	DDCSPP 18.....	VNF Centre Bourgogne
MARTIN Marie-Blanche	SA CS	DDT 74	DDT 63
VALLANTIN Christelle.....	SA CN	DGA.....	DIRM MEMN

PNA sortantes

Nom	grade	service d'origine.....	service d'accueil
LEVRAY Evelyne	SACDD CE AG.....	DDT 63	MAAF DDT 63

Intégration dans le corps des SACDD

Nom	grade d'accueil	service d'accueil.....	date d'effet
BLANCHON Christophe.....	SA CE	DIR Centre-Ouest	01/05/2013
CAILLE Christophe	SA CE	DDTM 85.....	01/03/2013
CHATELAIN Bruno	SA CN	SETRA.....	01/03/2013
DAUSQUE Franck.....	SA CS	DREAL Champagne-Ardennes.	01/10/2012
DEFIVES Géraldine.....	SA CN	DDT 78	01/05/2013
GAGNEPAIN Marylène	SA CE	DREAL Centre.....	01/03/2013
MARCINAK Catherine	SA CN	DIR Nord.....	01/03/2013
PESQUET Grégory.....	SA CE	DREAL Bretagne	01/03/2013
ROSEC Jacques.....	SA CE	DDTM 83.....	01/03/2013
SARANGA Sitra	SA CE	DDT 77	01/05/2013
TALBOURDET Frédéric	SA CE	DIRM NAMO	01/03/2013

Reclassement professionnel

Nom	grade d'origine	grade d'accueil	service d'affectation
BERARD Dominique	IPCSR 3 ^{ème} classe	SACDD/AG CN	DDCS 26

Titularisation d'un stagiaire

Nomdate de titularisation.....service

BOUAVONGS Manivone 05/09/2012DREAL Nord Pas de Calais

Titularisation de travailleurs handicapés

2 agents sont titularisés au 1^{er} mai 2013.

Prépositionnement

Nomgradeservice

BARRAUD Jacqueline SACDD CSDDT Bas-Rhin Pôle Navigation

Promotions 2013 et mutations : préCAP 5 & 6 juin – CAP 18 au 20 juin

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT :

Sylvie DULAC DDT de la Haute-Marne..... 03 25 30 69 67

sylvie.dulac@haute-marne.gouv.fr

Muriel CORRE DDTM du Finistère..... 02 98 58 36 16

muriel.corre@finistere.gouv.fr

Marc WITKAMP..... DGITM Saint Malo 02 99 19 60 07

marc.witkamp@developpement-durable.gouv.fr

Annexe : document remis par l'administration

Répartition des promotions des agents de catégorie C dans le corps des SACDD

En année courante : il y a environ 63 promotions par an, dont 2/3 pour la liste d'aptitude (LA) et 1/3 pour l'examen professionnel (EP)

Voie de promotionrépartition nombre de postes

EP SACDD CS spécialité CTT 1/3 21

LA SACDD CN spécialité AG 2/3 42

TOTAL 63

En 2013 et 2014 :

Multiplication de la clause de sauvegarde par 3, soit environ 189 postes. L'augmentation, soit 126 postes, est affectée pour 106 postes à un **examen professionnel exceptionnel** d'accès au grade de SACDD de classe normale (spécialité administration générale) et pour 20 postes à la liste d'aptitude du même grade.

Voie de promotion nombre de postes

EP SACDD CS spécialité CTT 21

LA SACDD CN spécialité AG 20 + 42 = 62

EP exceptionnel SACDD CN spécialité AG. 106

TOTAL 189

En 2015 :

Multiplication de la clause de sauvegarde par 2,5 soit environ 157 postes. L'augmentation, soit 94 postes, est affectée à un **examen professionnel exceptionnel** d'accès au grade de SACDD de classe normale (spécialité administration générale).

EP SACDD CS spécialité CTT 21

LA SACDD CN spécialité AG 42

EP exceptionnel SACDD CN spécialité AG. 94

TOTAL 157

**Annexe : message envoyé aux services par l'administration centrale
Promotions 2013 des SACDD et TSDD – précisions sur la note du 28 janvier 2013**

Suite à l'envoi de la note du 28 janvier dernier relative aux promotions dans les corps des TSDD et SACDD au titre de 2013, certains services ont fait remonter des interrogations.

Nous avons souhaité faire un retour à tous les services de ces questions récurrentes et des réponses apportées, que vous trouverez ci-dessous.

- interprétation de la règle de gestion relative à l'ancienneté dans le corps et dans le grade (10/5 ans) pour le TA TSCDD

Certains services ont écarté de leurs propositions des ex-TSE. L'ancienneté est calculée en cumulant les anciennetés dans le nouveau grade de TSPDD et dans le grade équivalent de l'ancien corps de l'agent ; de fait, il faut donc ajouter à l'ancienneté dans le grade de TSPDD celle acquise dans les anciens grades de TSE, CPTPE et CAM de classe supérieure (idem pour les SACDD : ex-SAE de classe sup, ex-CAM de classe sup et ex-CPTT).

Ainsi, pour les TSE reclassés TSPDD, cela veut dire qu'il leur faut 10 ans d'ancienneté cumulée dans les corps de TSE (donc a fortiori dans le grade de TSE) et TSDD au 31-12-13 ; pour les CPTPE reclassés TSPDD, cela veut dire qu'il leur faut 10 ans d'ancienneté cumulée dans les corps de CTPE et TSDD au 31-12-13 dont 5 ans cumulés dans les grades de CPTPE et TSPDD au 31-12-13.

Pour ce qui concerne les anciens agents France Télécom et anciens militaires (ex 70-2 et emplois réservés), leur ancienneté dans un grade équivalent à TSPDD sera prise en compte (ou TSE, ou CPTPE par exemple).

- agents non encore reclassés et listes de promouvables

Afin de pouvoir réaliser l'exercice en l'absence de la totalité des reclassements dans les nouveaux corps des TSDD et SACDD, des listes de promouvables sont en cours de transmission aux PSI. Elles sont basées sur un reclassement virtuel des agents non encore reclassés et sur les reclassements déjà effectués, qui représentent la grande majorité des cas même si tous les arrêtés afférents n'ont pas encore été transmis.

Parmi les reclassements virtuels, certains agents sont par ailleurs en attente d'un avancement d'échelon modificatif, susceptible de modifier leur échelon de rattachement dans le nouveau corps et donc leur promouvabilité éventuelle. La simulation de reclassement précitée n'a pas permis de prendre en compte ce recalcul d'avancement d'échelon. Une liste identifiant ces agents a été transmise aux PSI.

Je vous invite donc à porter une attention particulière à la vérification des situations de ces agents, susceptibles d'être ajoutés aux listes d'agents promouvables.

- tableau corps/grade viviers

En haut de la page 4, il est indiqué que, pour la LA, un tableau doit être transmis pour chaque spécialité. Ces tableaux ne sont pas des tableaux supplémentaires ; ce sont, pour les services, les fiches de synthèse (PM130), et pour les harmonisateurs, les tableaux d'harmonisation évoqués en bas de la page 3, dans le même paragraphe.

Par ailleurs, les décrets pour les deux corps sont rédigés de façon différente, notamment pour la LA et les examens professionnels. C'est pourquoi il a semblé nécessaire de préciser les populations éligibles à la LA d'accès au corps de SACDD.

Si, en théorie, tous les agents de catégorie C remplissant les conditions d'ancienneté relevant du ministère ou affectés au MEDDE/METL peuvent être proposés, le nombre d'agents éligibles rapporté au nombre de postes de promotion n'est pas suffisant pour pouvoir examiner les candidatures d'agents d'autres ministères exerçant en PNA au MEDDE/METL. Ces agents peuvent, par ailleurs, être proposés dans leur corps d'origine.

De même, la liste d'aptitude d'accès au corps de SACDD s'adresse aux agents dont l'aptitude à occuper un poste administratif en catégorie B est reconnue. Dès lors, seuls les agents de catégorie C "administratifs" sont concernés, c'est à dire les adjoints administratifs et les syndicats des gens de mer de la spécialité "droit social et administration des affaires maritimes". Les agents d'autres corps ont vocation à être promus par la LA d'accès au corps des TSDD.

Enfin, la liste d'aptitude s'adresse en priorité aux agents expérimentés. Il s'agit donc principalement des agents de ces deux corps qui se trouvent sur les deux niveaux de grade supérieurs (échelle 5 et échelle 6 : AAP 2°cl, AAP 1°cl, SGMP 2° cl et SGMP 1°cl).

- prise en compte ou non des agents détachés sur un autre corps (droit commun ou détachement sans limitation de durée)

Ces agents sont éligibles à toute promotion au titre de leur appartenance à leur corps d'origine.

- adéquation entre le corps vivier (ou la spécialité) avant promotion et la spécialité après promotion

Tout agent doit exercer des missions compatibles avec le statut de son corps d'appartenance. Par exemple, un chef d'équipe d'exploitation peut exercer des missions d'exploitation. Dans ce cadre, il doit être proposé à la LA d'accès au corps de TSDD, spécialité EEI. En revanche, s'il exerce des fonctions administratives, il a vocation à être accueilli dans le corps des adjoints administratifs après passage en CAP locale.

Dès lors, il sera proposé à la LA d'accès au corps des SACDD, spécialité AG.

Un raisonnement analogue s'applique aux propositions d'avancement de grade dans les différentes spécialités.

Cette règle ne s'applique toutefois pas aux agents du corps des dessinateurs, qui ont vocation à intégrer le corps des TSDD, spécialité TG.

- prise en compte ou non dans les services effectifs de la période de stage

La période de stage est prise en compte dans le calcul des services effectifs pour les promotions par TA.

- TRGS (tableau des retraitables au grade supérieur)

Les agents promouvables au titre du TRGS devront être classés dans le même tableau que les promouvables par TA classique. Il est entendu que le classement entre agents inscrits au TRGS n'a pas d'importance a priori. Le classement sur le TRGS permet de déroger aux règles de gestion, mais en aucun cas aux règles statutaires.

- calendrier

L'exercice est contraint à toutes les étapes du processus. Néanmoins, à titre exceptionnel, et bien que la qualité du résultat soit susceptible de s'en trouver altérée, il a été décidé de décaler les remontées des propositions à la DRH et aux harmonisateurs de 15 jours, soit à la date du 14 mars, et les remontées des propositions des harmonisateurs à la DRH au 12 avril. Le bureau MGS2 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.